



AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de la l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

Suivant décision ministérielle N° EAU/AUT/23/0451, l'Administration de la Gestion de l'Eau a autorisé la remise en état des berges du cours d'eau 'Ernz blanche' sous un pont pour piétons à Reisdorf.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 18 octobre 2023

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Schmitz', written over the text 'Le Bourgmestre'.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Schmitz', written over the text 'Le Secrétaire'.